



HAL
open science

Portraits de Milan par Charles Borromée : la dynamique rigoriste de l'écriture

Frank Lestringant, Marie Lezowski

► **To cite this version:**

Frank Lestringant, Marie Lezowski. Portraits de Milan par Charles Borromée : la dynamique rigoriste de l'écriture. *Seizième siècle*, 2013, 9 (1), pp.121-141. 10.3406/xvi.2013.1074 . hal-03431119

HAL Id: hal-03431119

<https://univ-angers.hal.science/hal-03431119v1>

Submitted on 16 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Portraits de Milan par Charles Borromée (1564-1584) : la dynamique rigoriste de l'écriture

Marie Lezowski

Citer ce document / Cite this document :

Lezowski Marie. Portraits de Milan par Charles Borromée (1564-1584) : la dynamique rigoriste de l'écriture. In: Seizième Siècle, N°9, 2013. Poligraphies. pp. 121-141;

doi : 10.3406/xvi.2013.1074

http://www.persee.fr/doc/xvi_1774-4466_2013_num_9_1_1074

Document généré le 24/05/2016

Marie LEZOWSKI / Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne

PORTRAITS DE MILAN PAR CHARLES BORROMÉE (1564-1584) : LA DYNAMIQUE RIGORISTE DE L'ÉCRITURE



a *Vie de saint Charles* se déroule dans les rues de Milan. Dans la série des grands tableaux exposés dans la cathédrale de Milan le jour de sa fête à partir du début du XVII^e siècle, Charles Borromée, archevêque de 1564-1584, parcourt les rues de sa ville, entouré de ses ministres et d'une foule bigarrée. L'ascétisme du saint ne l'a en effet jamais détourné de la scène milanaise. Dans l'hagiographie, le chaos de la grande ville marchande est le terrain d'action rêvé pour le saint, à la mesure de ses dons de réformateur. La ville violente et indisciplinée cède à l'énergique pasteur, pour laisser place, vingt ans après son entrée, en 1565, à une ville sainte. Évidemment, le portrait de Milan tracé par les écrits mêmes de l'archevêque est moins net et plus complexe. Il est composé, non dans un plan général de réforme ni encore dans un traité¹, mais par touches, dans une multitude d'écrits d'action, rédigés et publiés pour le salut des Milanais. Les descriptions de Milan composées par Charles Borromée – c'est-à-dire, dans les faits, par certains de ses ministres² – sont écrites pour les besoins d'une réforme ou d'une prédication circonstancielle. Même si aucun de ces écrits ne se donne pour but en tant que tel d'écrire la ville, Milan est le cadre omniprésent de son apostolat. Les corruptions propres à la ville sont minutieusement caractérisées, bien plus que ne l'est la société milanaise elle-même : elles sont partagées par tous, de sorte que Borromée s'adresse aux Milanais dans leur ensemble, bien plus rarement à un groupe social caractérisé³. Comme il le résume, dans une lettre de 1567,

¹ Borromée n'en compose pas. Voir l'étude exemplaire d'A. Prosperi, « Clerics and Laymen in the Work of Carlo Borromeo », in *San Carlo Borromeo. Catholic Reform and Ecclesiastical Politics in the Second Half of the Sixteenth Century*, Washington/Londres/Toronto, Folger Books, 1988, p. 112-138.

² La désignation de Charles Borromée comme auteur de ces écrits est un raccourci d'expression. L'archevêque de Milan est à la tête d'un atelier d'écriture performant : il est donné comme auteur principal en tant que commanditaire et réviseur des écrits publiés sous son nom. Dans cet article, je ne discuterai pas l'attribution des différents écrits évoqués. Sur l'écriture collective des écrits de Charles Borromée, cf. E. Cattaneo, « La cultura di san Carlo. San Carlo e la cultura », in N. Raponi et A. Turchini (dir.), *Stampa, libri e lettura a Milano nell'età di Carlo Borromeo*, Milan, Vita e Pensiero, 1992, p. 14-16 et notre thèse : « Charles Borromée à l'œuvre. L'écriture collective de la réforme catholique à Milan, entre invention d'un modèle pastoral et lettres édifiantes (1564-1631) ».

³ A. Annoni, « Carlo Borromeo e la società secolare », in *San Carlo e il suo tempo. Atti del Convegno Internazionale*, Rome, Ed. di storia e letteratura, 1986, p. 900. Les écrits de Charles Borromée évoquent seulement les princes, les magistrats et les marchands. L'évocation de la famille est, en revanche, martelée. Ce flou s'explique aussi par une tension entre radicalisme et conservatisme social dans les réformes de Borromée.

« les péchés de cette ville se résument à la chair » et il lui faut trouver, dans le « gouvernement des laïcs », un « remède très puissant contre les péchés et les habitudes mauvaises ». La description des déviances urbaines est toujours associée à la recherche de moyens pour en venir à bout : dès 1567, Borromée met l'accent sur la création de confréries et de toutes les formes caritatives, utiles pour « occuper les gentilshommes en œuvres spirituelles » et les détourner ainsi des excès de la chair⁴.

Il est aisé de composer, en sélectionnant certains passages de ces écrits borroméens, le portrait à charge d'une ville violente, avide d'argent et de plaisirs. La collection des lieux consacrés à Milan révèle des constantes, des obsessions mêmes. Mais leur simple compilation trahirait la diversité des écrits dont ils sont extraits et des contextes de leur composition⁵. Au demeurant, Charles Borromée reprend à son compte des lieux communs de la corruption urbaine, qui apparaissent aussi sous la plume d'un Savonarole ou d'un Calvin⁶. Les spécificités des écrits borroméens sur la ville s'apprécient donc par un examen du contexte de leur composition ; alors seulement surgissent des variations dans ces portraits de Milan. En dépit de constantes dans la dénonciation, en effet, l'archevêque force le trait pendant les périodes de pénitence, mais s'émerveille des trésors spirituels de Milan les jours de réjouissance collective, par exemple à l'occasion des translations de reliques. Milan, ville des débordements de la chair, est aussi la ville élue des saints évêques, et avant tout, de saint Ambroise. Ces contrastes, ordinaires, entre temps de pénitence et temps de réjouissance, sont compliqués par une évolution rigoriste de l'écriture de la ville par Charles Borromée, à la fois continue et accélérée par un événement dramatique, la grande peste de 1576-1577. Jusqu'en 1576, la ville dévote à venir ne peut être rêvée que sur le modèle d'une ville sainte des temps jadis, assimilée à la Milan d'Ambroise. Après la grande épidémie, l'archevêque invoque l'exemple tout récent de la ville pestiférée. Jusqu'à sa mort, en 1584, Borromée ne cesse de brandir ce modèle de ville sur la voie de la rédemption. La ville idéale a commencé à exister sous ses yeux, fugacement, en 1577, lorsqu'elle renaît à la vie, avant que les Milanais ne reviennent à leurs affaires mondaines.

⁴ Charles Borromée à Giovanni Francesco Bonomi, Milan, 17 avril 1567, éd. par C. Marcora, « Nicolò Ormaneto Vicario di San Carlo (giugno 1564-giugno 1566) », *Memorie storiche della Diocesi di Milano*, 8, 1961, p. 355-356.

⁵ Les *Acta Ecclesiae Mediolanensis* (1582, nombreuses rééditions), qui réunissent de nombreux écrits borroméens et ont l'aspect d'une somme organique, favorisent ce type d'exercice. En fait ils compilent des écrits très différents entre eux. Nous citons les *Acta* d'après : *Acta Ecclesiae Mediolanensis, a Carolo Card. S. Praxedis Archiepiscopo condita, Federici Card. Borromaei Archiepiscopi Mediolani iussu, undique diligentius collecta, & edita. Cum privilegio summi Pontificis*, Mediolani, Ex officina Typographica quon. Pacifici Pontij, 1599 : désormais *AEM*, 1599.

⁶ L'aversion intransigeante de Borromée pour les péchés de la ville est plus proche de l'esprit de la Genève calviniste que de celui de Rome et de Naples. Voir W. de Boer, « Calvin and Borromeo : a Comparative Approach to Social Discipline », in *Early Modern Catholicism. Essays in Honour of John W. O'Malley*, S.J., Toronto/Bufalo/Londres, University of Toronto Press, 2001, p. 84-96.

L'ORDRE URBAIN COMME SOMME D'OCCASIONS DE PÉCHER

Dans les prescriptions de Charles Borromée, la ville est pleine de chaussetrapes pour le chrétien, d'« occasions de pécher ». L'homilétique borroméenne ayant laissé très peu de traces jusqu'au début des années 1580⁷, il faut partir des prescriptions de l'archevêque (décrets, édits) et des lettres pastorales pour lire un portrait à charge de la grande ville, lieu de violences et de plaisirs illusoires. Tandis que l'archevêque s'emploie à aplanir le terrain pour le simple fidèle, en transformant l'intérieur des églises et l'ordre des processions, les normes et lettres pastorales – relais de la prédication – dénoncent continuellement la résistance des abus et corruptions de la grande ville, qui renvoient aux « usages des gentils », et s'opposent à l'avènement d'une ville vraiment chrétienne. La transformation de l'intérieur des églises et du cérémonial ne suffisent pas, en effet, au « disciplinement » de la ville⁸ : la plupart des pratiques dénoncées par Charles Borromée – violences, fêtes, spectacles, jeux, lascivités – se déroulent dans des lieux sur lesquels il n'exerce pas d'autorité directe. De là la déclinaison inlassable de la description des péchés de la ville, dans certains édits, dans les avertissements aux confesseurs, ou encore en préambule du statut d'une confrérie, pour ne retenir que ces exemples. Les lieux communs des déviances urbaines, brandis sans relâche par Charles Borromée⁹, n'ont d'intérêt, à mon sens, que rapportés à un contexte topographique et liturgique, et à des pratiques d'écriture.

En temps ordinaire, Borromée ne peut agir sur les vices de la grande ville que lorsqu'ils envahissent les édifices sacrés. Publié en 1574, l'édit pour la fréquentation dévote des églises, outre qu'il prescrit le respect du mobilier liturgique et des espaces réservés aux clercs, énumère un ensemble d'usages profanes qui font obstacle à la prière fervente, et qui sont particulièrement à proscrire dans la maison de Dieu. Là, l'archevêque a l'autorité de bannir « tout colloque vain, discussions profanes, promenades, bruits et tapage, et tout acte puéril ». Les armes, à l'exception des hallebardes des magistrats, doivent être laissées hors des églises, mais pas à l'entrée. L'église ne doit être un lieu de rencontres, ni amoureuses (« Ne pas adresser des actes, regards, paroles ni de signes malhonnêtes en direction d'aucune femme, même impudique »), ni commerciales (« Qu'on n'y tienne aucune chose à vendre, même pour une raison pieuse »). On ne doit pas y rendre de sentences, ni y établir de contrat, ni y tenir une réunion publique. Pour la première fois, Charles

⁷ Voir un état des sources in S. Giombi, « La predicazione di San Carlo : fonti, metodo stili », in F. Buzzi et D. Zardin (éd.), *Carlo Borromeo e l'opera della « Grande riforma »*. *Cultura, religione e arti del governo nella Milano del pieno Cinquecento*, Milan, Silvana, 1997, p. 70.

⁸ W. de Boer, *The Conquest of the Soul. Confession, discipline, and public order in Counter-Reformation Milan*, Leyde/Boston/Cologne, Brill, 2001. Pour une étude des normes processionnelles, cf. A. Dallaj, « Le processioni a Milano nella Controriforma », *Studi storici*, 23, 1982, p. 167-183.

⁹ Voir des éléments de synthèse chez A. Annoni, art.cit., p. 911-933 : exercice un peu vain, parce qu'il traite les *Acta Ecclesiae Mediolanensis* comme un texte unique.

Borromée prescrit dans cet édit la séparation entre les deux sexes et le port du voile par les femmes dans les églises et dans les processions, « non transparent [...], de manière que soient couverts réellement tous les cheveux » : la vue des femmes étant, à ses yeux, l'une des principales « occasions de pécher »¹⁰.

Cependant, les jours de fêtes d'obligation, le pouvoir de prescription de l'archevêque s'étend à toute la ville – du moins le rêve-t-il. C'est dans les édits pour l'observance des jours de fête publiés à partir de 1574 que Charles Borromée dresse un portrait évocateur des activités commerciales ordinaires des places de marché milanaïses, pour les proscrire. Charles Borromée promeut en effet une définition rigoriste de la fête spirituelle, qui exclut toute pratique profane de l'ensemble de la ville, de minuit à minuit¹¹. Non seulement les jours de fête appellent l'abandon des « jeux, débauches, dissolutions, choses profanes [qui] trop disconviennent au nom et à la profession de chrétien et à la commémoration de tant de mystères »¹². Mais l'archevêque voudrait une ville sans presque aucune activité commerciale : il ne tolère que la vente de remèdes et de la nourriture strictement nécessaire.

Les interdits de l'archevêque font surgir un tableau animé des activités commerciales et artisanales d'une ville qui a renoué avec la prospérité, après un dramatique premier XVI^e siècle. L'énumération de ces activités évoque irrésistiblement les tableaux de genre qui, au XVII^e siècle, représentent le parvis de la cathédrale les jours de fête, animé, jusque sur les marches, d'une foule de vendeurs et de badauds ; à ceci près que Borromée veut faire place nette. Tous doivent cesser leurs activités, en particulier, les charretiers, conducteurs et les artisans ; les tenanciers de maisons de jeu et les maîtres d'escrime et de danse. En plus de la fermeture des boutiques, l'archevêque prescrit l'interdiction des marchés et de la vente ambulante : il nomme les petits vendeurs de « livres, images, peintures, articles de mercerie, même petits, fleurs, plantes, oiseaux, et choses similaires », les « charlatans », qui vendent des remèdes miracles à la criée, les vendeurs de masques et de nourritures superflues. Le temps sacré doit être entièrement consacré à des activités pieuses et Charles Borromée compte sur les confesseurs pour enseigner aux fidèles que « non seulement ceux qui vendent, mais aussi ceux qui achètent sont violateurs des jours de fête et [qu'ils] participent du péché »¹³.

¹⁰ *AEM*, 1599, p. 436-438, « Editto per il conversar con riverenza e divotione nelle Chiese », 13 novembre 1574. Voir à ce propos W. de Boer, *The conquest of the soul, op.cit.*, p. 108-115.

¹¹ Une tradition tolère les foires et le travail les jours de fête, à condition que le fidèle entende d'abord la messe.

¹² *AEM*, 1599, p. 1013-1015, « Lettera sopra l'advento », 21 novembre 1573.

¹³ *AEM*, 1599, p. 434-434, « Editto per l'osservanza delle feste », 13 novembre 1574 et p. 435-436 : « Ordine che non si venda, ne comprì in giorno di festa », 11 novembre 1581. L'édit du 13 novembre 1574 est la traduction d'un décret du III^e concile provincial (1573) « De festorum dierum cultu », in *AEM*, 1599, p. 85.

Avec les édits sur l'observance des jours de fête, l'autre contexte privilégié de description de la ville pécheresse par Borromée est l'instruction donnée aux confesseurs en 1574 : la société urbaine est surtout pensée par l'archevêque à partir d'une typologie de péchés et d'occasions de pécher. Les règles ont pour but de susciter des confessions précises, exacts reflets des déviances urbaines. La précision des exemples donnés dans les *Avvertenze a i Confessori*, on le sait, fonde en partie la thèse d'Adriano Prosperi sur la judiciarisation post-tridentine de la confession : aux descriptions circonstanciées des péchés doivent répondre des sentences proportionnées, devant le tribunal de la conscience. À tout le moins, la précision de l'instruction est révélatrice de son but pragmatique : donner aux confesseurs des conseils pratiques illustrés d'exemples, souvent ancrés dans l'univers urbain¹⁴. L'instruction aux confesseurs lie en effet les offenses secrètes à Dieu à la morale publique. On y trouve ainsi la dénonciation d'un péché mortel qui est surtout propre à la métropole milanaise : l'« ornement superflu du corps et les pompes ». Les confesseurs font souvent preuve d'une indulgence coupable à l'égard des excès de la mode milanaise, qui est pourtant à l'origine des pires péchés, énumérés par l'instruction : transgression des jours de fête, dépenses superflues, haines de couple, blasphèmes, abandon des aumônes et des legs pieux, contrats illicites, surendettement, difficulté à doter les filles et vocations contraintes pour la vie religieuse, etc¹⁵. Tant de vices, dont l'occasion est donnée par la passion des Milanais pour leur mise ! L'instruction met aussi en garde les confesseurs contre les « occasions qui portent au péché ». C'est d'abord l'activité professionnelle du fidèle venu en confession ; et Charles Borromée d'énumérer les professions qui font la prospérité de Milan et leurs vices spécifiques (« la milice, la marchandise, les magistrats, le fait de faire l'avocat, le solliciteur, et autres exercices similaires »)¹⁶. Pires encore sont les « occasions de pécher » qui n'ont aucune utilité sociale, « comme sont le fait d'aller aux bals, de converser avec des blasphémateurs, des braves et autres personnes de mauvaise compagnie, la fréquentation des tavernes, l'oisiveté, et autres choses similaires ». Ces « occasions de pécher » sont communes à la ville et à la campagne, mais la sociabilité urbaine offre bien plus de tentations. Il y a fort à parier que, en dressant le portrait-type du pécheur endurci, pour lequel les confesseurs doivent différer l'absolution en l'absence de signe d'un amendement réel, Borromée a en vue certains fils de l'élite lombarde : ces « jeunes oisifs qui, la plupart du temps, sont en

¹⁴ A. Prosperi, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Turin, Einaudi, 2009 [1996], p. 287-289. Pour A. Prosperi, la formation de ce tribunal de la conscience éloigne l'archevêque de l'essence du sacrement, qui tend vers le pardon, l'oubli de la faute et la consolation. Sur le pragmatisme des *Avvertenze*, cf. W. de Boer, « Penitenza e moralità pubblica : le « Avvertenze » per i confessori di Carlo Borromeo », in *Carlo Borromeo, op.cit.*, p. 107.

¹⁵ *AEM*, 1599, p. 766, « Avvertenze di Monsig. Illustriss. Cardinale di S. Prassede Arcivescovo di Milano. Ai Confessori della Città, e Diocese sua » [mars 1574].

¹⁶ *AEM*, 1599, p. 767.

profession de jeux, de débauches, d'amours, de péchés charnels, de blasphèmes, de paroles malhonnêtes, murmures, haines, calomnies, et qui viennent se confesser seulement pendant les dernières jours du carême »¹⁷.

Les autorités civiles milanaises ne s'y trompent pas : pour contester le rigorisme de l'archevêque à la fin des années 1570, des orateurs envoyés par la ville à Rome soulignent que l'archevêque définit comme péchés une partie des usages sociaux ordinaires, en particulier la sociabilité festive (bals, fêtes, banquets), de sorte qu'« il est devenu beaucoup plus facile de pécher, mais plus difficile d'obtenir l'absolution, dès lors que le cardinal l'a réservée à soi et à un petit nombre d'autres »¹⁸. Comme bien souvent pour les dispositions normatives de Charles Borromée, il est difficile de dire si les *Avvertenze a i Confessori* ont réellement entamé les pratiques sociales qu'elles condamnent¹⁹.

Quelques fragments d'un portrait borroméen de Milan surgissent encore dans les écrits qui instituent de nouvelles formes d'organisation collective. Les statuts des confréries créées ou refondées par l'archevêque s'ouvrent souvent sur la description d'un des vices de la ville. Toutes ont en commun de substituer aux plaisirs illusoire de la ville des activités collectives spirituelles et charitables. Certaines confréries sont fondées contre un des maux de la ville. Par exemple, le règlement des violences urbaines est la tâche spécifique de la fraternité de la concorde, fondée dans l'église de Santa Maria alla Fontana en 1570. En préambule des statuts de cette confrérie, on lit une dénonciation éplorée de la *vendetta* et des haines recuites qui se règlent devant les tribunaux :

Horrible et misérable spectacle ! Voir dans le théâtre du présent siècle les tragiques événements d'amis faits ennemis, de maris et de femmes séparés, de parents, pères et frères qui portent atteinte à leur propre sang et qui se persécutent jusqu'à la mort. De là, on pleure et on s'apitoie à entendre partout des calomnies, rixes, discordes, litiges civils et criminels, persécutions, haines, rancœurs, tortures, blessures et meurtres.

Le temps n'est plus aux grandes guerres de factions qui divisent les familles lombardes dans les années 1480-1530, mais à de « petites étincelles » attisées par le démon, c'est-à-dire souvent à des querelles pour des biens, qui se

¹⁷ *AEM*, 1599, p. 767-768. Voir aussi la dénonciation explicite des jeunes oisifs de Milan dans la lettre pastorale du 20 janvier 1576, *AEM*, 1599, p. 1029.

¹⁸ Archives civiles de Milan, *Dicasteri*, cart. 17/4, 6 mai 1579, le vicaire de provision à Grégoire XIII, éd. par G. Bologna, *La Trivulziana per san Carlo. 1584-1984*, Milan, Biblioteca Trivulziana, 1984, fasc. 3, p. 25. Il faut souligner que la dénonciation officielle des décrets de l'archevêque est rare. Au reste, la représentativité de cette ambassade civique de la fin des années 1570 est contestée par Charles Borromée, par la vie de saint Charles et par certains historiens. Plus sûrement, certaines dispositions de Charles Borromée achoppent à l'insobserance collective : par exemple, pour le port du voile. Voir par exemple BAMi, F 49 inf., f. 3r.-v., 7r.-v., « Nota di quelle che sono state citate », 24 janvier 1575. Liste de femmes citées pour s'être rendues à l'église sans voile.

¹⁹ Suffisamment pour susciter les protestations d'une partie des fidèles et la perplexité de certains curés. Cf. A. Prosperi, *Tribunali della coscienza, op.cit.*, p. 318-321.

règlent par l'homicide ou par d'interminables procès. De là la nécessité d'une pacification charitable des tensions, par l'intermédiaire des prêtres et de pieux laïcs²⁰. Sans épuiser évidemment la liste des dérèglements de la grande ville dressée inlassablement par Borromée, ni, encore, celle des circonstances qui le poussent à écrire contre les corruptions urbaines, on voit que la spécificité de ces descriptions tient moins à leur contenu qu'à leur contexte normatif. Les édits prévoient des peines spirituelles et temporelles contre les éventuels contrevenants. Pour la pratique de la confession, Borromée préconise souvent aux confesseurs de différer l'absolution et de lui faire connaître les cas réservés à son seul examen.

À la ville violente et débauchée, Charles Borromée oppose la sévérité exemplaire des chrétiens du premier siècle. Une Milan du temps jadis, aussi sainte que mal située dans le temps, est par exemple convoquée, en 1574, pour réclamer des Milanais la sanctification de la septuagésime. « Autrefois », tous les fidèles, contrits, comparaissaient devant l'Évêque pour confesser leurs fautes, trois semaines avant le début du carême²¹. Pour rendre tangible ce modèle lointain de ville sainte, l'archevêque dicte de nouvelles pratiques dévotionnelles, réglées par l'écrit.

UNE VILLE DÉJÀ SAINTE : TRAVAIL SUR LA PERCEPTION DE LA VILLE PAR L'ÉCRITURE

La ville vraiment chrétienne rêvée par Borromée est déjà présente dans la ville, et pas extérieure à elle. L'archevêque croit au pouvoir des parcours liturgiques pour transformer le regard des Milanais sur des lieux familiers, ne leur faire voir de la ville que les lieux utiles à leur salut, au détriment des réalités profanes qui les portent à pécher. Milan, ville déjà sainte : une ville privilégiée par Dieu au long de son histoire, guidée par tant d'évêques saints, dont saint Ambroise, ne saurait être indigne d'elle-même en cédant aux tentations diaboliques. Dans l'un de ses premiers sermons en l'honneur d'Ambroise, prononcé le 7 décembre 1567, Charles Borromée distingue ainsi deux héritages du saint. Ses écrits profitent à toute la chrétienté, à la différence d'un legs plus flou, dont a bénéficié la seule ville de Milan : « Les dangers qu'Ambroise a supportés pour vous sont passés ; mais la sollicitude, le soin, la protection, sont vivants, plus que jamais ; comme ses écrits, ses institutions saintes, qu'il a laissés ici »²². Presque toutes les réformes voulues par Charles Borromée (liturgiques, disciplinaires, sacramentelles) révèlent aux Milanais une des « institutions ambrosiennes ». L'aspect le plus matériel de cet héritage

²⁰ *AEM*, III, col. 1291-1292, « Ordini della Confraternità della Concordia fondata in S. Maria alla fontana di Porta Tosa di Milano », 8 mars 1570.

²¹ *AEM*, 1599, p. 1015-1019, « Lettera sopra la Settuagesima », 1^{er} février 1574.

²² C. Borromée, G. A. Sassi (éd.), *S. Caroli Borromei S. R. E. Card. Archiep. Mediolani... homilie nunc primum e mss. codicibus Bibl. Ambrosianae in lucem productae J. A. Saxii praefationibus et annotationibus illustratae... Tomus primus*, Milan, ex Typographia Bibliothecae Ambrosianae, 1747, p. 23-24.

est cependant inscrit dans la forme de la ville et est mise en évidence par les processions. Qu'il s'agisse de préparer le jubilé ou une ostension de corps saints, l'écriture de la part sainte de Milan, par les ministres de l'archevêque, n'a de sens que comme invitation à prendre part aux rites du jour. Elle intervient *en deçà* de la procession, et jamais au-delà, pour décrire l'événement tel qu'il a eu lieu. Ce point est important pour saisir le désir d'entraînement qui préside aux portraits de ville brossés par les ministres de l'archevêque.

Le cœur sacré de la ville est d'abord révélé par le pèlerinage aux sept églises, introduit par Charles Borromée à Milan sur le modèle romain²³, pendant le jubilé milanais, dans la suite de l'année jubilaire romaine, du 12 février au 28 juin 1576. L'écrit occupe une place considérable dans l'organisation de cette nouvelle dévotion : il définit la signification spirituelle de ces parcours dans la ville, règle les stations du pèlerinage et l'ordre des processions. Les instructions pour la visite des sept églises insistent d'abord sur la signification pénitentielle du parcours. La rémission plénière des péchés offerte par le jubilé suppose un examen général de conscience et un vrai désir d'amendement. « Superbe, repue, en sécurité », comme Sodome dans Ézéchiel (16, 49), Milan oublie la misère qui est la sienne. Alors même qu'il faudrait pleurer sur ses maux, elle « rit et s'amuse comme un enfant, joue, plaisante et vit sans penser aux choses de son salut ». Les misères dont parle Borromée, comparées à la dispersion des pierres du Temple, sont bien les maux de la ville, une fois de plus proscrits : « Que soient bannis les rixes et les affrontements, les inimitiés, les haines et les rancœurs [...]. Plus de débauches, d'ivrognerie ni les désordres qui en découlent ; plus de débordements de la chair ni de dissolutions. Loin de nos yeux l'oisiveté, les jeux, les rires, les frivolités, les spectacles profanes et les vains divertissements du monde »²⁴.

L'amendement spirituel des Milanais passe aussi par l'identification des lieux de la ville essentiels à leur salut. Parmi les instructions publiées pour le jubilé, une pièce majeure est le guide du pèlerin, le *Libro d'alcuno chiese di Milano*²⁵. Cette publication est le seul et unique portrait de la ville commandé par l'archevêque. De Milan, le guide retient seulement dix églises : les quatre stations obligatoires (la cathédrale, Sant'Ambrogio, San Lorenzo, San Simeone) et d'autres églises insignes, qui sont de possibles stations pour le pèlerin, pour parvenir au nombre de sept (San Nazaro, Santo Stefano in Broglio, San Vittore al Corpo, Sant'Eustorgio, San Francesco et San Celso)²⁶. Trois

²³ C'est-à-dire celui organisé par Philippe Neri, pour la première fois le jeudi gras 1552. Cf. A. Cistellini, *San Filippo Neri. L'Oratorio e la congregazione oratoriana. Storia e spiritualità*, Brescia, Morcelliana, 1989, I, p. 96-97.

²⁴ Voir *AEM*, 1599, p. 1027-1031, « Lettera seconda dopo l'havere ottenuto di ricevere il Santo Giubileo in Milano », 20 janvier 1576 (p. 1028 et p. 1030).

²⁵ G. F. Bascapè, *Libro d'alcune chiese di Milano, fatto nell'occasione del giubileo d'ordine dell'ill. Monsig. Cardinal di Santa Prassede, Arcivescovo di Milano*..., Milano, appresso Pacifico Pontio, 1576.

²⁶ Selon les ordres donnés le 6 février 1576, cf. *AEM*, 1599, p. 1032.

basiliques sont distinguées des autres, parce que fondées par saint Ambroise (Sant' Ambrogio, San Simpliciano et San Nazaro) : les notices consacrées à ces églises sont enrichies par un florilège de citations ambrosiennes traduites en italien, tirées des lettres d'Ambroise, de sa *Vie* par Paulin et des *Confessions* d'Augustin²⁷. Le guide identifie clairement l'héritage d'Ambroise (des édifices saints et des corps saints), c'est-à-dire la part exemplaire de Milan, les traces d'une ville sainte et héroïque, qui doit ressusciter grâce au pèlerinage aux sept églises.

Dans ce guide, il n'y a aucun détail oiseux sur la ville. L'écriture sèche du *Libro* est un modèle pour le regard du pèlerin, qui doit se détourner des lieux familiers et profanes pour se porter uniquement vers les autels. Autel par autel, le livret énumère les corps saints, nommés et brièvement caractérisés. Il donne les autels qui bénéficient de l'indulgence jubilaire et la liste des prières adaptées aux lieux. Le pèlerin, abîmé dans la prière, ne porte aucune attention aux rues qu'il fréquente ordinairement pour ses affaires mondaines. De même que le guide ne dit pas un mot du parcours entre les stations, de même, dans les instructions générales données par l'archevêché, il est dit que « tous, dans ce pèlerinage [...] doivent s'employer à fuir toute chose qui puisse empêcher l'acquisition de ce trésor spirituel ou troubler leur dévotion »²⁸. Absorbés par la récitation de psaumes²⁹, chants de douleur – par exemple les psaumes 51 et 136 – ou d'espoir, ils ne doivent rien voir de Milan en marchant d'une station à une autre. L'absence de tout détail sur la ville profane dans le guide participe à la transformation du regard des Milanais sur leur propre ville : le guide du jubilé n'a rien d'un guide du voyageur ou du curieux.

Dans le *Libro d'alcune chiese*, la pénitence est surtout associée à la tombe d'Ambroise, dans la basilique de Sant' Ambrogio. Le passage qui lui est consacré résume la manière dont Charles Borromée écrit la ville sainte milanaise, à la fois passée et à venir : l'autel majeur de Sant' Ambrogio est un des trésors de Milan hérité d'un passé glorieux, mais ce haut lieu spirituel doit être le support d'un renouveau de la dévotion milanaise, par la recherche de

²⁷ Les fondations d'Ambroise sont en réalité plus nombreuses. Cf. S. Lusuardi Siena, M. P. Rossignani et M. Sannazaro, « La Milano di Ambrogio », in *La città e la sua memoria. Milano e la tradizione di sant' Ambrogio*, Milan, Electa, 1997, p. 15-128. En plus de la *basilica Virginum* (San Simpliciano), de la *basilica Apostolorum* ou *Romana* (San Nazaro) et de la *basilica Martyrum* (Sant' Ambrogio), on sait désormais qu'il faut compter aussi le complexe cathédral et San Lorenzo. Dans le guide du jubilé de 1576, Bascapè élude la question des origines de la cathédrale, avant sa refondation au XIV^e siècle. De San Lorenzo, il écrit seulement que c'est une « très vieille église », en restant vague sur l'époque de sa fondation.

²⁸ *AEM*, 1599, p. 1032, « Ordini et avvertimenti per pigliar il santo Giubileo », 6 février 1576.

²⁹ *AEM*, 1599, p. 1035, « Ordini e avvertimenti a i Parochi per il santo Giubileo », 4 février 1576. Pour le voyage d'une église à l'autre, Charles Borromée préconise les psaumes 91 (90) (« Qui habitat »/ « Celui qui vit »), 136 (indiqué 130) (« Super flumina Babylonis »/ « Au bord des rivières en Babylonie »), 23 (22) (« Dominus regit me »/ « Yhwh mon berger mon secours »), 51 (50) (« Miserere, mei Deus »/ « Oh Dieu prends pitié de moi »), 27 (26), (« Dominus illuminatio mea »/ « Yhwh ma lumière mon secours »), 121 (121) (« Levavi oculos meos »/ « Je lève mes yeux vers les montagnes »), 42 (41) (« Quemadmodum desiderat »/ « Le cerf cherche la rivière »), et Dn 3, 52 (« Benedicite omnia opera Domini Deo »).

la parfaite contrition. Le guide associe en effet la station devant l'autel majeur de Sant' Ambrogio à un exercice spirituel. Que le pèlerin se souvienne des « rappels paternels et divins qu'il donna jadis à son peuple [...]. Supposons, comme son saint corps est sous l'autel, qu'il y soit encore raisonnant et nous rappelant nos erreurs et ce qui serait notre bien. Imaginons que nous l'entendons raisonner et nous admonester en cette occasion du jubilé »³⁰. En réalité, nul besoin d'imagination : le sermon est écrit dans le guide. Le saint évêque a un mot pour tous : les clercs, les hommes « refroidis envers Dieu », les riches et avarés, les vierges, les coquettes. Cette voix d'outre-tombe a évidemment des accents borroméens. Elle offre une image saisissante de la transmission du devoir pastoral de critique, d'Ambroise à Charles Borromée ; comme de la confusion voulue entre remémoration du passé de Milan et rappels (*ricordi*) à la morale chrétienne, dans l'esprit d'Ambroise. Le rappel de la présence du corps de saint Ambroise doit aider à faire pénétrer un vrai esprit de pénitence dans le cœur des pèlerins :

Ces saintes admonitions, et d'autres infinies, notre cher pasteur et maître nous les a faites, pour que nous ne les oublions jamais. Pourquoi ne lui obéissons-nous pas ? Pourquoi ne nous souvenons-nous pas de ces saints rappels à toutes heures, et d'autant quand nous entrons dans sa sainte église, où son corps sacré repose ? [...] Il ne manque pourtant pas de successeurs, ses imitateurs, qui ne cessent de les rappeler à l'esprit de qui veut entendre³¹ !

L'écriture de Milan comme ville sainte par Charles Borromée a lieu, d'autre part, à l'occasion des grandes ostensions de reliques, dont les premières ont lieu pendant le temps du jubilé, en février 1576³². Comme pour la visite aux sept églises, la présence directe des corps saints les plus insignes de Milan est l'occasion d'une prière intense et de la remémoration de la miséricorde divine. Dans la lettre pastorale composée pour annoncer la translation des reliques de la basilique de San Simpliciano, le 8 mai 1582³³, Charles Borromée met l'accent sur les bienfaits apportés par Dieu à Milan : un trésor considérable de corps saints, de grandes figures d'évêques et de martyrs. La pénitence n'est jamais loin, puisque Charles Borromée insiste sur l'écart incommensurable entre l'indulgence divine et les péchés des Milanais. Mais le ton de la lettre pastorale est plus apaisé, et le rappel des grandes figures de l'histoire sainte milanaise prend la couleur des *mirabilia urbis*.

Une part importante de ces écrits n'est pas publiée, mais ils tiennent une place fondamentale dans les translations de reliques borroméennes. Chaque

³⁰ G.F. Bascapè, *Libro d'alcune chiese, op.cit.*, « Della chiesa di S. Ambrosio », f. G3v.-G4r.

³¹ G.F. Bascapè, *Libro d'alcune chiese, op.cit.*, f. G5v.

³² Les translations spectaculaires tant vantées par l'hagiographie appartiennent aux dernières années de l'épiscopat de Borromée. 1576, année du jubilé milanais, puis de la grande peste, est, pour ces deux raisons successives, celle du plus grand nombre d'ostensions. Après l'épidémie, les ostensions de reliques se déroulent principalement en mai-juin 1579 et en mai 1582.

³³ *AEM*, 1599, « Lettera pastorale sopra la solenne translatione di S. Simpliciano, & altri santi », p. 1096-1105.

ostension est précédée d'une nouvelle authentification des corps saints, grâce à un examen des autorités, des inscriptions du lieu et, si nécessaire, à l'ouverture des reliquaires. Si la précision du protocole défini par l'archevêque, au cours du IV^e concile provincial (1576), semble inscrire ces reconnaissances dans l'archéologie funéraire, le résultat de l'expertise est donné d'avance. La reconnaissance confirme l'authenticité des reliques les plus insignes de Milan, puisqu'elle précède l'ostension solennelle. Ces procès de reliques donnent lieu à de nombreux actes notariés, dont peu nous sont malheureusement parvenus ; mais aussi à l'écriture, en majuscule, des noms des saints sur de petites plaques de cuivre et d'or. C'est la signature fondamentale du passage de l'archevêque, laissée dans les reliquaires. L'écriture judiciaire des corps saints, part essentielle de Milan, aboutit donc à un verdict incontestable. L'archevêque s'emploie à transmettre à ses successeurs le résultat de ces expertises, en employant un support imputrescible pour inscrire les noms des saints³⁴.

Sur le déroulement même des processions, l'historien reste sur sa faim. Il est difficile de donner corps à la théâtralité de ces processions, quoique les grandes translations de reliques aient été étudiées comme une pièce maîtresse de la ville rituelle voulue par Charles Borromée³⁵. L'archevêque ne commande ni gravure commémorative ni description officielle qui représenterait, même idéalement, le déroulement des ostensions et le triomphe de la ville sainte sur la ville profane. Pour la translation des reliques de la basilique de San Simpliciano, le 27 mai 1582, Pietro Galesini, l'un des principaux ministres de l'archevêque, ne compose pas de récit de l'événement, mais, avant la translation, un récapitulatif des tâches à accomplir et à distribuer pour dresser l'*apparato* dans les rues de Milan³⁶. Si cette procession est la mieux connue de toutes les ostensions de reliques borroméennes, on le doit à un récit anonyme, qui ne fut pas composé par un ministre de Charles Borromée, mais, sans doute, par un moine bénédictin de la basilique. Depuis San Simpliciano, dont l'intérieur est transformé par des arches et des colonnes éphémères, le cortège franchit des portes triomphales ornées de peintures et d'inscriptions. Le point d'arrivée de la procession, la place de la cathédrale, est transformé par un « théâtre », c'est-à-dire une construction éphémère à plusieurs arches, tandis que la façade inachevée de la cathédrale est dissimulée par un « drap couleur crème, sur lequel sont représentés, dans un cadre, cent tableaux peints, qui représentaient,

³⁴ Le format de l'article nous impose ici la concision. Cf. D. Julia, « L'Église post-tridentine et les reliques. Tradition, controverse et critique (XVI^e-XVIII^e siècle) », in P. Boutry, P. A. Fabre et D. Julia (éd.), *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2009, vol. 1, p. 70-71, et de plus amples développements dans notre thèse.

³⁵ Par exemple par C. Bernardi et A. Cascetta, « Dai « profani tripudi » alla « religiosa magnificenza » : la ricostruzione del sistema cerimoniale nella Milano borromaica », in *Carlo Borromeo e l'opera*, op.cit., p. 227-240.

³⁶ Bibliothèque ambrosienne, Milan (BAMi), D 517 inf., f. 242r.-246v., « Apparatus translationis solemnisancti Simpliciani episcopi Mediolani, et confessoris et aliorum Sanctorum ».

pour partie, les saints archevêques de Milan, et, pour partie, les saints dont les corps sont conservés à Milan »³⁷.

La profusion théâtrale des cérémonies autour des corps saints nous échappe donc largement. Les arcs de triomphe, tapisseries, tableaux éphémères et inscriptions sollicitent la mémoire des fidèles et introduisent de la variété dans leurs parcours. Mais ils appartiennent au temps de l'ostension. Seule compte en effet la participation à la journée, comme le martèlent les instructions et les lettres pastorales publiées par l'archevêché. L'ostension est une occasion unique de révéler les reliquaires, tirés exceptionnellement des autels où ils sont d'ordinaire cachés aux regards des fidèles. Le spectacle de la procession doit être vu depuis la procession même. Les prêtres doivent interdire à leurs paroissiens de regarder le passage de la procession depuis leurs fenêtres³⁸. Les malades et les religieux qui ont fait vœu de clôture doivent y prendre part en pensée et par la prière³⁹. La communion de pensée est le seul substitut possible à la présence dans les rues de Milan le jour dit, certainement pas la contemplation d'une gravure ou la lecture d'un récit.

Pour filer la métaphore théâtrale, le *scenario* de la translation, canevas idéal de la pièce, est donné par l'archevêché, par des instructions officielles, divulguées par l'imprimé et en chaire, mais pas les accidents, le décor et les costumes, qui définissent la représentation théâtrale. Cette absence va dans le sens voulu par l'archevêque pour ces ostensions. Les éventuels accidents de la journée n'ont qu'un faible intérêt, au regard des prières secrètes de chacun, à partir des thèmes proposés à la méditation dans la lettre pastorale. La topographie sainte définie par les ostensions de reliques et par la visite des sept églises reste, comme toujours, troublée par l'inobservance des règles. En 1579, par exemple, Charles Borromée s'irrite de la subversion de la visite aux sept basiliques : « Certains vont aujourd'hui aux stations, aux processions, aux fêtes et aux indulgences, pour voir et être vus. Les quartiers proches des églises, à cette occasion, sont quasi transformés en théâtre de vains spectacles et de choses profanes de toute sorte ». La séparation entre hommes et femmes n'est pas respectée par tous et la mise recherchée de certains pèlerins n'est guère différente de celle que « le paganisme aveugle a introduit jadis dans les bals, dans les comédies et sur les scènes »⁴⁰. Certaines femmes renâclent encore à porter le voile. En somme, toujours la même antienne ? Pas tout à fait.

³⁷ Ce récit est conservé sous trois formes similaires : cf. BAMi, N 229 sup., « Translatione seguita l'anno 1582 alli 27 di maggio in Milano delli corpi santissimi di S. Smpliciano, Geruntio, Benigno, Antonino, et Ampelio Arcivescovo », anonyme ; Archives diocésaines, X, *San Smpliciano*, vol. 3/5, n.f. enfin, un récit conservé dans les archives de San Smpliciano, édité en partie par P. Puccinelli, *Vita di S. Smpliciano arcivescovo di Milano...*, In Milano, per Gio. Battista, e Giulio Cesare Fratelli Malatesti, 1650, p. 81-100.

³⁸ BAMi, N 229 sup., f. 65r.-66v., lettre circulaire de l'archevêque aux prêtres du diocèse, 19 mai 1582, copie simple.

³⁹ *AEM*, 1599, p. 1104.

⁴⁰ *AEM*, 1599, « Litterae pastorales de septem basilicis stationalibus, deque frequenti & pio eorum usu », s.d. [mais 1579], p. 1040.

RÉPÉTITION : DE L'INTERDIT À L'ÉVOCATION

Qui parcourt les édits et lettres pastorales de Charles Borromée est frappé par la répétition des interdits, des mots -les *profanità*, les *carnalità*, les *crapule*, etc.- et des mêmes énumérations : « jeux, bals, comédies, spectacles, banquets, débauches ». La répétition des interdits et les constantes dans la dénonciation n'ont rien d'étonnant, dans la mesure où ces publications accompagnent le retour des fêtes et, ainsi, le rappel à l'obligation de sanctifier tel ou tel jour. Le rappel périodique des fidèles aux devoirs du chrétien est l'essence du calendrier liturgique comme de la charge pastorale⁴¹. Cependant, dans les écrits borroméens, la répétition d'une obligation spirituelle n'est jamais exactement répétition du même, simple re-publication d'un édit dont l'archevêque déplore l'inobservance ou l'observance partielle. Aux lendemains de la grande peste de 1576, la plume des ministres de Charles Borromée se fait plus âpre, et en même temps plus généreuse de détails sur les pratiques sociales condamnées. L'édit initial interdit ; sa répétition décrit, ou du moins apporte quelques détails concrets, parce que la description des maux de la ville est la forme adaptée à la dénonciation de spectacles rendus intolérables par leur persistance. Par exemple, répétant l'édit de 1574 sur l'observance des jours de fête, en 1581, Borromée déplore que, au lieu de sanctifier les fêtes d'obligation, les Milanais s'emploient à « vendre et à acheter, et bien souvent à mentir et à se parjurer, par avarice et par avidité de gain » : cette attaque contre les mauvaises pratiques des marchands, qui fraudent autant sur la marchandise que sur le respect du calendrier liturgique, est absente de l'édit de 1574⁴². C'est seulement dans les dernières années de l'épiscopat que Charles Borromée, lassé de la résistance passive opposée par les marchands et boutiquiers à ses édits sur les jours de fête, s'en prend de manière répétée à ces voleurs de temps sacré, et même voleurs tout court, par exemple dans le *Memoriale ai Milanesi*, sur lequel nous allons revenir : « Marchands, et boutiquiers, l'espoir du gain vous porte aux mensonges, aux parjures, aux serments téméraires, à l'inobservance des fêtes et aux contrats injustes, aux fraudes pour les marchandises et les mesures, à vendre le temps »⁴³.

De même, en 1580, Charles Borromée ne condamne pas dans les mêmes termes qu'en 1574 la négligence des Milanais quand ils se rendent dans une église. Si, dans le premier édit sur la dévote fréquentation des églises, la description des désordres est suggérée par l'interdit plus qu'explicite, l'édit de 1580, en revanche, fustige avec véhémence les usages profanes maintes fois bannis des édifices sacrés :

Nous ne faisons aujourd'hui que peu de différence, et même aucune différence entre la maison de Dieu et n'importe quel lieu profane. Parce que, dans les églises, non

⁴¹ Par exemple *AEM*, 1599, « Lettera sopra l'advento », 21 novembre 1573, p. 1012. L'avent est prévu par l'Église pour « réveiller et porter les fidèles à se préparer, avec une application neuve et diligente, à recevoir le Seigneur ».

⁴² *AEM*, 1599, p. 435.

⁴³ *AEM*, 1599, *Liber memorialis*, p. 1148, 22 février 1579.

seulement on parle de nouvelles, trafics, négoce, procès, marchandages et de tous types d'affaires ; mais (nous ne pouvons l'évoquer sans la plus grande douleur !) bien souvent, on y traite de la manière de faire assaut à la pudeur des honnêtes femmes ; et même, on ne cesse de les molester dans l'église même, par des regards et des paroles lascives⁴⁴.

Ou encore, en 1579, l'archevêque s'irrite de la profanation de la septuagésime par une description des plus animées de la confusion que les fêtes produisent en plein centre de Milan. On sait que Charles Borromée entre en guerre contre le long carnaval ambrosien⁴⁵ : il soustrait un jour au carnaval (le dimanche dit de carnaval) pour le rattacher au carême ambrosien ; bien plus, il cherche à rappeler les Milanais à l'esprit de pénitence du carême à partir du dimanche de septuagésime, trois semaines avant le début du carême. Déjà, dans la lettre pastorale sur la septuagésime, publiée le 1^{er} février 1574, il a des mots durs pour ceux qui préfèrent aux exercices pénitentiels les masques et les spectacles. Le masque du carnaval est un avatar du déguisement satanique qui a provoqué le péché originel⁴⁶. Mais l'édit pour la sanctification des jours de fête, publié en mars 1579, quelques jours avant le premier dimanche de carême, est d'une autre nature. La bataille entre carême et carnaval est résumée par une compétition sonore autour de la place de la cathédrale. Le palais du marquis d'Ayamonte, gouverneur espagnol (c'est-à-dire administrateur du duché de Milan au nom du roi d'Espagne), lieu des fêtes les plus tapageuses pendant les dimanches de pré-carême, jouxte en effet la cathédrale. Les rumeurs des fêtes viennent ainsi couvrir les chants et les prières ordonnés par l'archevêque. Charles Borromée ne va pas, bien sûr, jusqu'à décrire en détail les scènes carnavalesques qu'il exècre : l'excès de description risquerait de faire verser le sermon dans la scène de genre pittoresque. Mais l'édit est plus qu'une pure imprécation. Il suggère la confusion qui règne dans le centre spirituel et politique de la ville, pendant les dimanches de la septuagésime 1579 :

Au moment même où nous célébrions dans notre église métropolitaine l'office divin et où nous portions en procession le très saint sacrement, [...] ou quand nous prêchions la parole de Dieu, et que tout le peuple qui était dans l'église demandait miséricorde par des prières sonores, pétardaient, presque sur les portes de l'église et autour d'elles, des tambours, des trompes, des carrosses venues en masse, des cris et des rumeurs de tournois, de courses, de joutes, de mascarades et d'autres spectacles profanes : source de perturbation notoire et hautement scandaleuse et d'empêchement de ces offices divins et saintes oraisons, et d'irrespect pour le très saint sacrement⁴⁷.

⁴⁴ *AEM*, 1599, p. 1041, « Litterae pastorales de septem basilicis stationalibus, deque frequenti & pio eorum usu », s.d. [mais 1579].

⁴⁵ E. Cattaneo, « Carnevale e quaresima nell'età di S. Carlo Borromeo », *Ambrosius*, 34, 1958, p. 51-73 ; P. Burke, *Popular culture in early Modern Europe*, Surrey, Ashgate, 2009³ [1^e éd. : 1978], p. 289-334. Rappelons que, dans le calendrier ambrosien, l'entrée en carême a lieu le dimanche qui suit le mercredi des cendres. Bien plus, à l'arrivée de Charles Borromée, en 1565, le début du carême a lieu le lundi qui suit, après un ultime « dimanche de carnaval », pendant lequel les festivités redoublent.

⁴⁶ *AEM*, 1599, p. 1015-1019, « Lettera sopra la Settuagesima », 1^{er} février 1574.

⁴⁷ *AEM*, 1599, p. 434, « Editto per la proibitione di Giostre e spettacoli nelle Domeniche e Feste », 7 mars 1579.

À la fin des années 1570, des orateurs civiques sont dépêchés à Rome pour dénoncer le rigorisme de Borromée, l'écart toujours plus marqué entre la haute exigence de archevêque et les réalités sociales de la grande ville, « les nécessités de notre vie »⁴⁸. L'intransigeance des dernières années passe cependant par une attention redoublée aux manifestations de résistances d'une partie des Milanais à l'amendement spirituel de la ville. Il faut dire que, pendant quelques mois, au moment du recul de l'épidémie de peste, en 1577, l'archevêque croit en une possible conversion de Milan. La description douloureuse des vices de la ville, dans les édits et lettres pastorales des dernières années, s'explique par cet espoir déçu.

L'ESPOIR FUGACE D'UNE VILLE SAINTE

Dans les dernières années de son épiscopat, pour représenter une ville vraiment chrétienne, Borromée évoque le souvenir tout proche de la dévotion des Milanais au moment où la ville a été libérée d'une effroyable épidémie de peste. Charles Borromée espère alors en une rupture radicale des Milanais avec leur passé. La consolation offerte à l'archevêque par le spectacle de la dévotion publique est cependant de courte durée. En décembre 1577, au moment de la publication du *Libretto de' ricordi al popolo della città et diocesi di Milano*, l'espoir de la sanctification de la ville est encore permis à l'archevêque, mais l'inquiétude perce. Quelques mois plus tard, pendant le carême 1579, le *Memoriale al suo diletto popolo della città et diocesi di Milano* vitupère contre le retour des mêmes excès, malgré l'épreuve de la peste, qui appelait le pécheur à une réforme complète de sa vie : « Vois tes péchés, qui vivent encore ; vois le peu de changement que tu as fait [...] et étonne-toi en même temps de l'excès de miséricorde, pour ainsi dire, dont Dieu a usé à ton égard »⁴⁹. Le *Memoriale* se fait l'écho de nombreux sermons de Charles Borromée⁵⁰ sur la nécessité de réparer les dommages spirituels qui ont été à l'origine de la peste. Aide-mémoire pour des admonitions déjà données, c'est un concentré de la prédication borroméenne des dernières années, d'autant que certains traits stylistiques évoquent le sermon : des enchaînements lâches, les échos constants entre la situation milanaise et les exemples donnés par

⁴⁸ Archives civiques de Milan, *Dicasteri*, cart. 17/4, protestation sans date [1578] adressée à Grégoire XIII, éd. par G. Bologna, *La Trivulziana per san Carlo. 1584-1984*, Milan, Biblioteca Trivulziana, 1984, fasc. 3, p. 23.

⁴⁹ C. Borromée, *Memoriale di Monsignor Illustrissimo et Reverendissimo Cardinale di S. Prassede, Arcivescovo, al suo diletto popolo della Città, et diocesi di Milano*, In Milano, appresso Michel Tini, 1579. Je cite le *Memoriale* dans *AEM*, 1599, p. 1105-1158 (p. 1117). Sur le *Memoriale*, cf. M. Guglielminetti, « Un altro contributo fra carnevale e quaresima : San Carlo Borromeo e il « Memoriale » sulla peste a Milano (1578) », in *Culture et société en Italie du Moyen-Âge à la Renaissance. Hommage à André Rochon*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1985, p. 365-375.

⁵⁰ Comme l'explique la lettre introductive. *AEM*, 1599, « Literae plenae paternae obiurgationis, & cohortationis, ad tollendas morum corruptelas, de libro item memoriali, p. 1091-1092, 22 février 1579.

les Écritures, des apostrophes et questions rhétoriques, des anaphores (depuis « Connais, ô Milan », en exorde à « Je me rappellerai », dans la péroraison).

La ville donnée en exemple par Charles Borromée dans les derniers mois de son épiscopat n'est pas tant la ville pestiférée. L'épidémie a mis en évidence la fragilité de la prospérité milanaise et révélé la nécessité d'une rupture radicale, sans laquelle la ville risque d'être précipitée dans une ruine complète ; mais Borromée ne cache rien des misères de ces mois. Milan est alors une ville inversée, désertée, quand l'essentiel de la population s'est déversée hors d'elle, soit pour fuir éperdument, dans un mouvement égoïste (« Les grands fuyaient, les petites gens fuyaient, alors tant l'abandonnèrent, nobles et plébéïens »), soit pour subir le confinement dans le lazaret ou dans des cabanes de paille⁵¹. À la vue de Milan, Charles Borromée croit entendre la voix de l'Ange, qui annonce à Jean la destruction de Babylone pour ses péchés, et la prophétie de Jérémie contre Babylone⁵². Comme Babylone, Milan est punie parce que « toutes les nations ont bu le vin de la fureur de sa prostitution, [...] et que les marchands de la terre se sont enrichis de l'excès de son luxe ». L'abattement des marchands milanais, privés de clientèle, est aussi celui des marchands de l'Apocalypse. Mais l'ange qu'entend saint Jean menace. L'archevêque, lui, décrit avec les mots de l'Apocalypse des scènes qu'il a vues : « Ils pleuraient, en ce temps, les marchands, les orfèvres, les joailliers, les parfumeurs, et autres hommes de négoce, parce qu'il n'y avait plus, à Milan, ceux qui leur achetaient leurs marchandises, les draps d'or, d'argent, les velours, les soies, les bijoux, les perles, les parfums, ni même les chevaux, les carrosses »⁵³. Aucune idéalisation, donc, de cette ville des ténèbres. Toutefois, même dans le triomphe de l'horreur, par exemple dans la rapacité des fossoyeurs (*monatti*), qui détroussent les cadavres et pillent les maisons endeuillées, il faut voir la main de Dieu, la justice divine contre les vanités, déjà annoncée par le prophète Isaïe :

Désormais, tu vois que Dieu, avec la peste, a fait la guerre aux vanités, aux pompes et à notre superbe. Il mit en fuite dès le début, ô Milan, avec ces funestes charrettes que l'on voyait pleines de morts, tes superbes et pompeux carrosses ; il s'est servi contre tes autres vanités de la rapacité des *monatti*, dispersant les colliers, les coraux, les ouvrages d'or, les bracelets et autres vêtements trop profanes : combien de vêtements bien coupés et brodés et combien d'autres vanités de ce type le feu a-t-il consommé ? Combien ont été volés ? Combien ont été détruits par d'autres voies ? Ainsi Dieu a mis en pratique, sous nos yeux, la vengeance de sa justice⁵⁴.

⁵¹ *AEM*, 1599, p. 1109.

⁵² *AEM*, 1599, p. 1109 : c'est-à-dire Ap 18, 1 : « Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande, elle est devenue refuge de démons et repaire de tout souffle impur, repaire de tout oiseau impur, repaire de toute bête impure et haïe » ; *AEM*, 1599, p. 1109 : Borromée cite Jr 51, 21.

⁵³ *AEM*, 1599, p. 1109 (citation de Ap 18, 1) et p. 1110 : paraphrase d'Ap 18, 12-14.

⁵⁴ *AEM*, 1599, p. 1127. Le passage d'Isaïe sur l'orgueil des filles de Sion, puni par Dieu (Is 3, 16-24), intégralement cité après ce passage, colore évidemment les lignes que nous venons de citer. Sur les échos constants entre le *Memoriale* et la Bible, en particulier Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Job, Tobit, les Psaumes et l'Apocalypse, voir M. Guglielminetti, art.cit., p. 371.

L'épidémie n'est un bienfait que dans la mesure où la ville a pu renaître, pour offrir aux Milanais la possibilité d'une rédemption. Si Charles Borromée célèbre l'élan de charité d'une partie des élites et de tous les clercs, et la dévotion de tous les Milanais⁵⁵, il ne pousse pas le rigorisme jusqu'à faire de la ville pestiférée l'exemple de la ville sainte. Il laisse à d'autres le soin de faire l'éloge de cette ville affligée mais sainte, parce que conduite par le parfait évêque⁵⁶.

Le modèle qu'il invoque est la ville peuplée de convalescents, tout étonnés d'avoir échappé à l'épidémie. Les plus belles pages du *Memoriale* sont consacrées au retour de la ville affligée à la vie, à la lumière après les ténèbres, en 1577. Avec le soulagement des Milanais, comparable à celui de Noé au sortir de l'Arche, vient le remords : « Vous avez purgé votre conscience par la confession générale de votre vie passée. Et cette blessure intime vous a redonné le discernement, vous est parvenue au cœur, vous a donné la volonté d'une nouvelle vie, vous a enflammé de nombreux désirs louables »⁵⁷. C'est le temps des grandes processions publiques organisées à la libération de l'épidémie de la peste, en janvier 1578, avec un extraordinaire concours de peuple. Alors on n'entend qu'un seul mot parmi la foule : « Dans le bienfait de la santé, dans le sursis de vie qui nous a été donné, toute chose criait : « conversion » ! Les églises, les boutiques ouvertes, les commerces retrouvés, les maisons habitées, criaient, de gratitude pour ces bienfaits : « conversion » ! Le même mot criait aussi cette extraordinaire émotion que nous avons vue dans le peuple, quand furent portées ces reliques sacrées le jour de la conversion même de saint Paul ». La procession du 28 mars 1578, sur laquelle s'ouvre la deuxième partie du *Memoriale*, est le point de départ de la réforme des Milanais. Réveillés de leur torpeur par la peste, puis consolés par la guérison, ils sont désormais en mesure de dire, comme l'Apôtre : *Domine, quid vis me facere*⁵⁸ ? Dans des édits et lettres pastorales composées au tournant de 1576-1577, Charles Borromée définit précisément les moyens nécessaires pour hâter la conversion de Milan. En ces mois de contrition générale, il conçoit une purgation spirituelle radicale de la ville. La tâche qui l'attend est comparable à celle de Judas Maccabée, quand celui-ci s'empare du temple de Jérusalem profané, transformé en temple païen. Comme le capitaine du peuple hébreu, Charles Borromée, secondé par des « prêtres irréprochables », veut faire « la visite générale de cette Ville, et diocèse, [...] en partie pour régler la restauration et

⁵⁵ *AEM*, 1599, p. 1116.

⁵⁶ Le récit du jésuite Paolo Bisciola (1577) exalte Milan pestiférée comme une ville céleste, cf. A. Duprat, « Pestes et incendies : l'exemplarité du récit de témoin aux XVI^e-XVII^e siècles », in L. Giavarini (dir.), *Construire l'exemplarité. Pratiques littéraires et discours historiens (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Dijon, EUD, 2008, p. 66-68. Voir aussi Nicolò Sfondrati, *Ragionamento di congratulatione fatto dal molto Ill. et Rev. Mons. di Cremona nel Duomo di Milano intorno al beneficio, che dalla misericordia di Dio ha ricevuta quella città, della peste estinta*, In Milano, per Pacifico Pontio, 1578.

⁵⁷ *AEM*, 1599, p. 1113.

⁵⁸ *AEM*, 1599, p. 1124-1125.

l'ornement des temples et des Eglises [...] en partie pour le gouvernement spirituel du peuple, pour l'armer de bénédictions sacrées, de saints sacrements, et d'autres armes spirituelles contre les tentations de l'ennemi »⁵⁹. Il annonce donc plus qu'une reprise des visites pastorales, une visite de la ville tout entière.

Les « tentations de l'ennemi » n'ont pas changé. Toute la nouveauté tient dans les « autres armes spirituelles » fourbies par l'archevêché pour le salut des Milanais. Elles sont définies par deux édits sur la bénédiction des maisons, publiés en décembre 1576, puis en février 1577. Pour aider à la conversion de la part de Milan qui demeure païenne et débauchée, il faut agir directement sur les objets et sur les lieux. Pour recevoir l'aspersion rituelle, les maisons doivent être purgées de toute « malignité et saleté d'esprits immondes et mauvais » : livres impudiques, madrigaux, chansons, « images profanes qui soient sales, nues, lascives, ou dont on puisse avoir le soupçon qu'elles impriment de mauvais souvenirs dans la pensée ; [...] dés, cartes, masques et autres choses qui ne conviennent pas à la très sainte profession de chrétien »⁶⁰. Tous ces objets doivent être brûlés et déchirés, pour laisser place aux images saintes et aux livres de dévotion. La purgation spirituelle est comparable aux mesures prophylactiques adoptées pendant l'épidémie, encore en cours au début de 1577 : qu'on détruise ces objets exactement « comme on fait tant de diligences à brûler ou à laver les draps afin qu'il ne reste pas occasion d'un nouveau départ de cette épidémie contagieuse »⁶¹. La destruction de ces choses profanes doit soutenir, dans l'espace domestique, le combat permanent de chaque chrétien contre la force d'inertie du passé, assimilée à l'idolâtrie. Elle répète l'effort des martyrs et des premiers prêtres dans leur lutte contre le paganisme, quand ils ont jeté à bas les colonnes des temples et les idoles⁶². Sont exclues de la bénédiction les maisons qui abritent des prostituées, des usuriers, des pécheurs notoires, les maisons de jeu et celles où l'on fabrique des cartes à jouer ; mais aussi les maisons qui n'ont pas été bien purgées de tous les objets mentionnés⁶³. Ce détail intéressant suppose une investigation préalable des maisons de la part des prêtres envoyés par Borromée, avant la bénédiction. En somme, Charles Borromée tente d'inventer une forme de visite pastorale chez les laïcs, qui doit précéder le rite, cette fois-ci ordinaire, de l'aspersion rituelle des maisons. Il s'engage dans une tentative de contrôle direct des objets profanes dans l'espace domestique et d'isolement des mauvaises maisons de Milan, qui abritent des pécheurs notoires, des autres, peuplées de vrais chrétiens.

⁵⁹ *AEM*, 1599, « Literae de visitatione populi, & praeparatione », p. 1064-1065, 2 février 1577. Pour la comparaison avec Judas Maccabée, voir *I M* 4, 37-43.

⁶⁰ *AEM*, 1599, « De aspersione Aquae sanctae, & benedictione aedium », p. 1059-1060, 19 décembre 1576. La même énumération est répétée dans les « Literae de visitatione populi, & praeparatione », p. 1064. La bénédiction des maisons, annoncée en décembre 1576, n'a pas encore eu lieu au début de février 1577.

⁶¹ *AEM*, 1599, p. 1065.

⁶² *AEM*, 1599, p. 1059.

⁶³ *AEM*, 1599, « Avvertenze per la Benedittione delle case », p. 1060-1061.

Ces édits font passer le combat contre la résistance du paganisme de l'intérieur à l'extérieur. Bien sûr, l'arrivée du prêtre en charge de la purgation spirituelle doit être préparée par une confession et par d'ardentes prières. Mais le combat intérieur de chacun contre la résistance du paganisme est traduit par l'archevêque dans la ville, partagée par ce rite entre bonnes et mauvaises maisons. La pratique de la purgation spirituelle doit d'ailleurs laisser des traces. Les prêtres sont chargés de dresser la liste des maisons qui ont reçu la bénédiction et de leurs habitants, afin de conserver, dans les archives de l'archevêché, le souvenir du tracé entre la Milan vraiment chrétienne et le reste de la ville ; un tracé susceptible d'évoluer⁶⁴. Si, finalement, les autorités civiles s'opposent à l'accomplissement de cette grande purgation⁶⁵, l'archevêque continue à concevoir quelque espoir. Les conseils prodigués dans les *Ricordi*, en décembre 1577, et qui se substituent à la purgation, ont été bien suivis : « En ce temps, notre joie s'accrut grandement, en voyant que, conformément aux *Ricordi* donnés par nous, on délaissait totalement les masques, les spectacles profanes et beaucoup de dissolutions »⁶⁶. Les espoirs suscités par ces bons débuts sont cependant vite déçus. Tous les divertissements habituels, qui détournent les hommes des églises, resurgissent avec la liberté de mouvement et de commerce. La persistance des mêmes maux est d'autant plus détestable après le début d'amendement des Milanais. L'archevêque fait ainsi parler la conscience d'un Milanais : « De manière trop indigne, je suis parti des églises pour aller aux théâtres, des vêpres, aux comédies ; des fêtes chrétiennes, aux jours de spectacles ; des processions, aux bals ; des très saintes communions fréquentes aux ornements, aux pompes ; des cendres aux parfums ; enfin à toutes les délicatesses »⁶⁷. Le *Memoriale*, publié le jour de Pâques 1579, renoue avec les habituelles dénonciations contre la Milan débauchée, les amplifie même. La dette perpétuelle des hommes envers Dieu s'est encore alourdie, avec la libération imméritée de la ville de la peste. Dieu a offert un sursis aux survivants de la peste. Comment les Milanais peuvent-ils gâcher l'occasion d'une vraie pénitence par un redoublement de débauches⁶⁸ ? La chronologie lâche du *Memoriale*, entre temps de la peste et temps présent, permet à Charles Borromée de revenir maintes et maintes fois sur la consommation inepte de ce temps supplémentaire offert par Dieu en « oisiveté, bals, débauches, jeux, rixes, dissolutions, vanités, pompes et choses orgueilleuses » ; à nouveau, « les masques, les comédies, les jeux paganisants, les bals, les

⁶⁴ *AEM*, 1599, p. 1061.

⁶⁵ G.P. Giussani, *Vita di San Carlo Borromeo...*, In Roma, Nella Stamperia della Camera Apostolica, 1610, p. 305. La bénédiction ne porte pas au-delà de la cathédrale, du palais de l'archevêque et des logements des chanoines de la cathédrale.

⁶⁶ *AEM*, 1599, « Literae plenae paternae obiurgationis », p. 1091-1094, à Milan, de San Sepolcro, 22 février 1579.

⁶⁷ *AEM*, 1599, p. 1118.

⁶⁸ *AEM*, 1599, p. 1093.

banquets, les ornements excessifs, les dépenses désordonnées, les rixes, les procès, les homicides, les débauches, les malhonnêtetés, les folies monstrueuses et [les] dissolutions »⁶⁹ ont pris possession de Milan. Le redoublement indécent des excès de la chair appelle la répétition des mêmes imprécations, jusqu'à la saturation, par exemple l'extrême virulence dans la dénonciation des masques, « maudits et exécrables », « abominables », « contraires à l'honnêteté, ennemis de la gravité et ruine de toute retenue »⁷⁰.

Pourtant, la providence divine a ménagé aux Milanais un chemin aisé pour une vraie conversion, avec le calendrier liturgique. La première procession pour la libération de la ville a lieu le 20 janvier 1578, jour qui appartient encore à un temps de réjouissance (l'épiphanie), mais qui se trouve au seuil du carême. Nul hasard à cela : « Dieu d'un côté a voulu associer notre joie de la libération à ce temps pendant lequel nous sommes invités par l'Église, de toute part, à la tristesse et aux pleurs »⁷¹. La péroraison du *Memoriale* est une invitation constante à se souvenir de la passion du Christ, en méditant un verset des Lamentations, et à se souvenir, constamment, des horreurs de la peste. Comme dans d'autres sermons des dernières années, Charles Borromée semble alors douter de l'assimilation réelle de ses mots par les Milanais : « Moi, pour finir, je vous admoneste, je vous prie, je vous conjure, que ne soient pas vains en vous les fatigues, les mots, les rappels que je vous ai donnés, et en chaire, tant de fois, et maintenant, pour finir, par écrit ». Mais, de même que le *Memoriale* peut être maintes fois relu, de même le calendrier liturgique offre la possibilité d'infinis et de constants rappels : « Jamais je ne me lasserai, en toutes occasions, de renouveler ces offices, de rafraîchir les mémoires et de répéter les rappels utiles à votre salut »⁷².

*

Le paradoxe de ces portraits de ville borroméens tient au balancement entre répétition et invention. Ce sont toujours les mêmes mots, les mêmes condamnations, du début à la fin de l'épiscopat. Pourtant, l'archevêché invente constamment des règles et des pratiques dévotionnelles, pour détourner les Milanais des « occasions de pécher » et susciter les occasions d'une vraie rédemption. La gamme des écrits composés par Charles Borromée pour dire la ville de Milan (ses péchés comme sa part sainte) relève toujours de l'action : instructions, édits, lettres pastorales, épigraphie, actes notariés. L'archevêque ne fait pas composer d'histoire édifiante de Milan, par exemple. Ce ressassement porte clairement la marque d'une cruelle déception aux lendemains

⁶⁹ AEM, 1599, p. 1151.

⁷⁰ AEM, 1599, p. 1150.

⁷¹ AEM, 1599, p. 1151.

⁷² AEM, 1599, p. 1157.

de la peste. L'archevêque voit advenir une ville sainte, sous ses yeux, au sortir de l'épidémie, mais cet espoir est fugace. Il fait ensuite le constat répété de l'absence de conversion des Milanais, malgré tous les mots prononcés et imprimés pour la hâter. L'imprécation pure se colore alors de détails évocateurs, tout en excluant évidemment la description détaillée des déviances de Milan. Le souvenir de l'épidémie arme aussi la plume de Charles Borromée d'une virulence prophétique nouvelle. La répétition est, certes, l'essence de la pastorale, entendue par Charles Borromée comme une entrée en guerre continuée contre les excès de la chair, soutenue par le calendrier liturgique. Mais peut-on aller plus loin, et prêter un sens historique à cette écriture obsessionnelle des corruptions urbaines ? L'exigence de Borromée est évidemment trop élevée pour que son œuvre soit conçue par lui autrement que comme un échec. Néanmoins, tôt ou tard, l'historien se confronte à la question ardue de l'efficacité des pratiques édictées par Charles Borromée, et au décalage considérable entre l'abondance des écrits composés sur ordre de l'archevêque de Milan et la ténuité des sources qui permettent de saisir leur mise en œuvre. S'il cherche à évaluer cette efficacité, il est réduit à relever des indices de l'observation nécessairement partielle des règles, si nombreuses, de l'archevêché. La tentation interprétative « disciplinante⁷³ » est d'autant plus grande que les écrits commandés par Charles Borromée sont les moyens d'une action. L'écriture tend vers la conversion vraie des Milanais et s'en donne les moyens, coercitifs. Cependant, ce n'est pas Milan que l'on voit dans ces écrits, mais bien, toujours, l'activité considérable de l'un des plus importants ateliers d'écriture de l'époque moderne.

⁷³ Quoique très contesté depuis les années 1990, le paradigme de la confessionnalisation, étroitement associé à celui de « disciplinement », garde une place prépondérante dans l'historiographie milanaise. Il faut souligner que la réflexion est conduite à partir de sources asymétriques : les normes dictées par l'archevêché et les fonds des archives diocésaines sont surabondants, tout comme la correspondance de l'archevêque. En revanche, les papiers de familles restent souvent privés et les sources issues des archives civiles ont connu des pertes importantes. L'archevêque reste nécessairement l'acteur principal de cette société, en tant que producteur principal de sources. De là la difficulté à dépasser le paradigme du « disciplinement par le haut ». Sur la critique du « disciplinement » et l'exception milanaise, cf. D. MacCulloch, M. Laven et E. Duffy, « Recent Trends in the Study of Christianity in Sixteenth-Century Europe », *Renaissance Quarterly*, 59/3, 2006, p. 706-720.